

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.36.84

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**OBJET : Commune d'Eguilles - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2018/2019 - Tranche 2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé 2018/2019 envisagé par la commune d'Eguilles pour lequel elle sollicite une aide du Département dans le cadre du contrat départemental de développement et d'aménagement.

Projets prévus à partir de 2018

• **CONSTRUCTION D'UN POLE CULTUREL ET D'UN RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLE**

La commune d'Eguilles souhaite construire un pôle culturel qui servirait également de lieu d'accueil pour les assistantes maternelles du village. Le terrain pressenti d'une superficie de 4.673 m² est situé à proximité du complexe sportif, relié au centre du village par le chemin piétonnier des Grappons.

Le pôle culturel d'une surface de plancher de 445 m² disposera d'une salle de répétition et de quatre salles pour la pratique de la musique, d'un bureau et d'un local de rangement.

La partie réservée à l'accueil des assistantes maternelles d'une surface de plancher de 127 m², offrira aux enfants un espace multi-activités avec un lieu spécifique pour les bébés, un espace de jeux extérieur en partie couvert. Une kitchenette, des sanitaires un local de rangement et un local poussettes seront agencés pour les besoins du personnel.

Les parties communes au bâtiment seront composées d'un accueil, de sanitaires et d'un local technique. Enfin, les espaces extérieurs seront aménagés en parking clôturé.

Le montant global de l'opération prévue de 2018 à 2019 s'élève à 1.693.373 € HT, dont 500.000 €HT au titre de la tranche 2018.

La commune pourrait bénéficier d'une aide de la Métropole de 270.940 € La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1.016.023 € dont 300.000 € au titre de la tranche 2018.

• REHABILITATION D'UN ANCIEN POSTE ELECTRIQUE EN MAISON DES ASSOCIATIONS

Actuellement, la municipalité met à disposition des associations culturelles, des équipements qui ne permettent plus d'assurer un accueil de qualité.

C'est pourquoi elle envisage de réhabiliter un ancien poste électrique acquis quelques années auparavant et laissé à l'abandon.

Ce bâti, de type industriel, se situe sur une parcelle de 3.354 m², à l'intersection de la route de Rognes (RD543) et de la Calade (RD63).

Il se compose d'un rez-de-chaussée, d'un 1^{er} étage et d'un toit terrasse pour une superficie totale de 451 m² environ et d'un ancien logement de fonction.

Le programme de travaux prévoit :

- la création d'une mezzanine d'environ 40 m² ;
- la rénovation complète de l'ancien logement de fonction afin d'y créer un espace accueil, des salles destinées aux associations, des sanitaires accessibles à tous ;
- l'aménagement du toit terrasse en espace convivial de réceptions et d'échanges en lien direct avec les salles inférieures dans lesquelles pourront être organisées des conférences, des expositions ou des concerts ;
- la création de deux escaliers et d'un ascenseur desservant les étages.

Enfin, un parking d'environ 25 places sera réalisé aux normes PMR.

Le montant global de l'opération prévue de 2018 à 2019 s'élève à 1.318.181 € HT, dont 100.000 €HT au titre de la tranche 2018.

La commune pourrait bénéficier d'une aide de la Métropole de 263.636 € La subvention départementale globale pourrait s'élever à 790.909 € dont 60.000 € au titre de la tranche 2018.

• TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIES

Le projet porte sur l'aménagement de la route d'Aix et du boulevard Charles de Gaulle, ex RD17, sur la commune d'Eguilles. Cette portion de voie de 1,2 km, doit être aménagée, pour lui donner un véritable caractère urbain pacifié et sécurisé.

Les travaux projetés consistent à :

- réaliser des trottoirs de part et d'autre de la voie et des pistes cyclables hors chaussée ;
- construire un terre-plein central de séparation des voies interdisant les dépassements ;
- aménager les 3 principaux carrefours en carrefours urbains ;
- réduire les voies de circulation ;
- créer des places de stationnement ;
- implanter un éclairage public à leds ;
- planter des arbres d'alignement et d'ombrage.

Le montant global de l'opération prévue de 2018 à 2019 s'élève à 1.920.397 € HT, dont 700.000 €HT au titre de la tranche 2018.

La commune pourrait bénéficier d'une aide de la Métropole de 192.040 € La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1.152.238 € dont 420.000 € au titre de la tranche 2018.

• **REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE**

La commune souhaite réhabiliter l'Hôtel de Ville "Château Boyer", dont la façade, le parvis, l'escalier intérieur sont classés "monuments historiques". Cet édifice du 17^{ème} siècle acheté par la commune en 1859 est devenu mairie en 1913, sans qu'aucun travaux de gros œuvre, charpente ou couverture n'intervienne.

Aujourd'hui, les enduits de façades et certains encorbellements sont très détériorés voire menaçants. En l'absence de chaînage, les murs se fissurent et la toiture fuit de toutes parts. La charpente s'affaisse et de nombreuses infiltrations d'eaux de pluies accentuent ces dégradations.

Aussi, il convient d'effectuer des travaux d'urgence sur la stabilisation du bâtiment et sa sécurisation, notamment :

- la dépose de la toiture existante (charpente et couverture) ;
- la réalisation d'une nouvelle charpente en bois et d'une toiture traditionnelle provençale avec isolation thermique ;
- la réalisation d'un double chaînage en périphérie du corps principal du bâtiment ;
- la pose d'un plancher ;
- le renforcement des volées d'escaliers des 2^{ème} et 3^{ème} niveaux ;
- la réparation des voûtes de caves.

Le montant global de l'opération prévue de 2018 à 2019 s'élève à 600.000 € HT, dont 300.000 € HT au titre de la tranche 2018.

La commune pourrait bénéficier d'une aide de la Métropole de 60.000 € La subvention départementale globale pourrait s'élever à 360.000 € dont 180.000 € au titre de la tranche 2018.

Ainsi, le montant total des travaux de ce contrat départemental de développement et d'aménagement 2018/2019 s'élève 5.531.951 € HT, conformément au tableau en annexe 1 qui présente également l'échéancier.

La participation globale du Département pourrait être fixée à 3.319.171 € pour ce programme 2018/2019, dont 960.000 € au titre de la tranche 2018, selon le détail indiqué en annexe 1.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL